

FISCALITÉ CHANGEMENT AU 1^{ER} JANVIER

Le grand défi du prélèvement

Cette fois, nous y sommes, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entre en vigueur au début de l'année 2019. Une réforme à haut risque technique, économique et politique.

Tout juste élu président, Emmanuel Macron avait décidé de le repousser d'un an. Et cet été, il a failli le reporter à nouveau, demandant à un économiste opposé à la réforme de lui adresser une note... Mais cette fois, plus de recul possible : ce mardi 1^{er} janvier entre en vigueur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Le moment n'est guère propice : les Gilets jaunes ont enflammé la polémique sur la fiscalité, et contraint le gouvernement à ouvrir en catastrophe un « grand débat » sur le sujet. Ils ont plus largement sapé l'assise politique du pouvoir, aujourd'hui confronté à un triple défi technique, économique et politique.

■ Objectif « zéro défaut »

Depuis le début de l'année, l'administration a envoyé aux contribuables pas moins de 93 millions de courriers et courriels d'information sur le prélèvement à la source, sans compter une campagne télévisée cet été. Les entreprises ont été mises à contribution, invitées à rédiger depuis octobre des bulletins de paie incluant le futur prélèvement.

C'est juste « une façon plus simple de payer son impôt », a dédramatisé sur Twitter le maître d'œuvre de la réforme, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin. Mais le problème est justement que l'impôt sur le

revenu est en France d'une complexité sans égale, notamment à cause d'environ 200 niches fiscales qui lui sont attachées. Autant de risques d'erreurs et de « bugs ».

■ Risque sur la consommation

Et si la découverte d'un salaire amputé de l'impôt déclençait, fin janvier, un coup de froid sur la consommation, donc la croissance ? Les ménages auront de la réserve, répond le gouvernement, car ils n'auront pas été prélevés le 15 janvier. Et ceux qui bénéficient de crédits d'impôts percevront en revanche ce même jour un acompte de 60 % du montant de 2017, un « cadeau » de 5 milliards d'euros de trésorerie. Certes, mais la prime d'activité ne sera augmentée que le 5 février. Et les retraités concernés par l'annulation de la hausse de la CSG n'en bénéficieront qu'en juillet. La réforme pourrait ainsi pâtir de la faiblesse de la croissance, malgré les mesures sur le pouvoir d'achat.

■ Une réforme en cache une autre

70 % des Français soutiennent cette réforme, selon les sondages, mais le vent peut tourner très vite. Emmanuel Macron doit maintenant démontrer les vertus de son pragmatisme technocratique. Et Gérard Darmanin, qui a plaidé contre un report de la réforme, pourrait vite passer du statut de « possible premier ministre » à celui d'« ex-ministre ». Tous deux espèrent aussi que la mise en œuvre du prélèvement ne sera pas percutée par la réforme de l'État et de la fonction publique, programmée en début d'année.

Un dossier de Francis BROCHET et Joël CARASSIO



■ Objectif « zéro défaut » pour Gérard Darmanin



<https://www.facebook.com/leprogres>



<https://twitter.com/leprogres>



<https://www.leprogres.fr/newsletters>

Pierre-Alain Muet : « La mère des réformes »

Pierre-Alain Muet, ancien député PS de Lyon (Rhône) et auteur d'*Un impôt juste, c'est possible !* aux éditions Seuil, revient sur la réforme phare du quinquennat Macron.

Le prélèvement à la source est une bonne chose ?

« Il fallait le faire. Cela permet de tenir compte des changements de situation du contribuable, c'est un élément de justice fiscale et de compréhension



■ Photo clusesimages.com

de l'impôt. La France restait l'un des seuls pays au monde à prélever l'impôt sur le revenu de l'année précédente. »

C'est compliqué à mettre en œuvre ?

« Oui, à cause des cas particuliers... Et Bercy a malheureusement fait le choix d'un système archaïque, qui est d'appliquer le dernier taux d'imposition connu. Alors que la déclaration sociale nominative (DSN) des entreprises, qui transmet à l'administration fiscale le revenu de chaque personne et chaque foyer avec un mois de décalage, aurait permis de prélever avec le taux quasiment instantané. »

Le prélèvement à la source est une vraie révolution ?

« C'est la mère des réformes ! C'est son absence qui a fait de la CSG le premier impôt sur le revenu, qui a conduit à créer le RSA et la prime d'activité, qui a encouragé la multiplication des niches fiscales... Le prélèvement à la source

doit aboutir à plus de simplicité et de justice fiscale. »

Quelle leçon tirez-vous du mouvement des Gilets jaunes, né contre les taxes sur les carburants ?

« Le vrai thème, c'est la justice fiscale. Les mesures prises par le président de la république dès son élection, notamment la quasi-suppression de l'impôt sur la fortune (ISF), ont été perçues comme injustes, exonérant les riches de l'impôt ou presque, alors que les ménages modestes supportaient tous les nouveaux prélèvements. L'urgence est de redonner du revenu aux Français les plus modestes, et répondre à la demande de justice fiscale. La meilleure manière est d'intégrer le RSA, la prime d'activité et la CSG à l'impôt sur le revenu. Tout le monde paierait l'impôt sur le revenu au premier euro. Cela baisserait l'impôt sur l'ensemble des revenus des salariés les plus modestes, et permettrait le versement automatique de la prime d'activité et du RSA comme un revenu universel, sans stigmatisation. »

Propos recueillis par Francis BROCHET

ALERTE INFO Vous avez une info ?

0 800 07 68 43

Service & appel gratuits
LPRFILROUGE@leprogres.fr